



Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2023

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Fabienne DARGAUD, Marie-Christine GRIFFON, Nathalie LAPALUS, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Amélie DORIN, Émilie LESCUT, Brigitte SARRAZIN

Excusés :

Suppléants : Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX

Animateur de séance : Alain GUERIN

Secrétaire de séance : Nathalie LAPALUS

Participants sans voix délibérative : Annick GIRAUD, Valérie LEBOURG, Justine TARLET

-Commission Education et Solidarités Locales

- Compte-rendu
- Questions diverses

-Commission CATE

- Compte-rendu
- Tarifs gîte de groupe
- Création groupe de travail Panneau Pocket
- Questions diverses

-Commission technique

- Compte-rendu
- Travaux Eglise : devis Vouillon Menuiserie
- Eco organisme : soutien au nettoyage des déchets abandonnés
- Travaux piscine : devis SAREPS
- Questions diverses

-Suivi des travaux et projets en cours

- Avenant ECBM
- Rénovation Ecole élémentaire- Mairie
- Questions diverses

-Loi APER

- Engagement de la commune pour la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER)

-Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux

- Groupement de commandes pour la réalisation d'une étude complémentaire au schéma directeur d'eau potable
- SYDRO : état contributions et participations
- Questions diverses

-Questions budgétaires

- Questions diverses

-Personnel communal

- Recrutement : service technique
- Recrutement : autre service
- Questions diverses

-Questions diverses

- Dispositif d'aide en faveur du Maroc : demande de fonds

-Informations diverses

- Dissolution SPANC du Clunisois
- AG de l'ADMR

▪ Procès-verbal du précédent Conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 septembre 2023 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

▪ Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)

▪ Actions auprès des aînés

○ **Visites à domicile** : elles reprennent en ce mois d'octobre avec la suggestion faite aux personnes visitées de s'inscrire éventuellement sur la liste des personnes vulnérables de la commune. Il est à noter le départ de plusieurs personnes dans des Ephaad extérieurs à Matour.

○ **Repas des anciens** : 180 courriers sont partis en ce début de mois pour 240 personnes invitées. La commission prend en charge l'organisation de cette journée du 4 novembre et fait appel aux bonnes volontés du conseil municipal pour donner un coup de main : vendredi 3 novembre mise en place à 18h, samedi 4 à midi pour le service et le rangement en fin de journée

○ « **Nos aînés heureux** » : une large communication est en train de se mettre en place pour la journée du 5 décembre sur le thème « rester chez soi grâce aux services à domicile » : affiches et flyers seront placés lors de manifestations ou pour certaines associations et dans des lieux stratégiques.

▪ Ecoles :

○ **Epicéa** : intervention uniquement chez les primaires sous forme d'ateliers animés par des professionnels en novembre et décembre. Une restitution sera donnée aux parents avant les vacances de Noël.

○ **Conseil d'école extraordinaire** : a eu lieu le jeudi 28 septembre en vue d'acter sur la mise en place du vote des délégués de parents d'élèves uniquement par correspondance.

○ **Visite de l'Inspecteur de l'Académie** : le 27/11/2023 matin dans les écoles de Matour. Thierry IGONNET, Maire de la Commune, sera présent.

○ **Action Nettoyons la Nature du 22/09/2023** : 10kg de déchets ont été ramassés. Le SIRTOM a été présent pour sensibiliser les enfants au tri et peser les déchets. Les 2 écoles étaient présentes.

○ **Réunions de rentrée** : des réunions ont eu lieu auprès des deux écoles en présence du Service Enfance Jeunesse et de la Commune pour présenter le fonctionnement et les services attenants aux écoles.

▪ AG Souris Verte

Le bilan est plutôt favorable. Un regret, peu de parents étaient présents à l'Assemblée Générale. Le planning des manifestations a été présenté. Le bureau de la Souris verte remercie largement la municipalité pour sa participation financière aux diverses actions menées.

▪ Commission SEJ

La commission travaille sur l'établissement des nouveaux tarifs des garderies périscolaires et de vacances.

▪ AG ADMR

Il est constaté une perte d'activité liée à un manque de personnel d'intervention faute de candidatures en nombre suffisant pour 2022. Certaines demandes ont donc été mis en attente et des interventions n'ont pu être intégralement honorées. Il est rappelé, le besoin majeur de bénévoles pour la commune de Matour, en effet, la commune représente 48 personnes accompagnées pour 3 428 heures.

▪ Octobre Rose

Une réflexion est en cours pour mener une action « octobre rose » en réponse aux sollicitations de Barbara Agneray sage-femme de Matour.

▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

Alain Guerin présente le compte-rendu de la Commission Animation - Tourisme - Environnement

▪ Animations

○ « Fantastic picnic »

Le Conseil prend acte de la décision de l'association « les amis du manoir » de renoncer à organiser cette manifestation en 2024 dans la mesure où elle se trouve directement en concurrence avec la foulée matourine organisée par l'association « Matour'run » qui est soumise à des contraintes de dates.

Le Conseil note avec intérêt l'engagement de l'association à s'investir plus ardemment dans les journées du patrimoine en 2024.

○ **Forum des associations**

Il aura lieu le samedi 31 août 2024 à la demande de la majorité des associations.

▪ Maison des associations

○ **Halle**

Alain Guérin rappelle à l'assemblée la délibération n° 113/2023 qui avait été prise pour établir un avenant n°1 au lot n°2 du marché concernant la Halle de la Maison des Patrimoines.

Il précise qu'il y a lieu d'annuler et de retirer cette délibération qui n'a pu être conduite à son terme, faute d'accord avec l'entreprise ECBM FROMENTAL.

Il rappelle que la construction de la Halle a donné lieu à une consultation qui a abouti à un marché de travaux d'un montant global de 180 499.04€ HT, divisé en trois lots attribués comme suit :

- **Lot 1** : Terrassement – maçonnerie - VRD :
 - Entreprise SIVIGNON de Vendennes les Charolles (71)
 - Pour un montant de 101 411.30 €HT
- **Lot 2** : Charpente métallique – charpente bois :
 - Entreprise ECBM FROMENTAL de St Bonnet des Bruyères (69)
 - Pour un montant de 63 500 €HT
- **Lot 3** : Electricité :
 - Entreprise DUCLUT ET FILS SAS de Feillens (01)
 - Pour un montant de 15 587.74 €HT

Dans le lot n°2 attribué à l'entreprise ECBM FROMENTAL, figurait la pose de rideaux brise-vents qui s'avèrent inopportuns en l'état.

Un accord a été trouvé avec l'entreprise et Alain Guérin propose un avenant n° 1 au marché pour supprimer cette prestation de sorte que la décomposition financière de ce lot se trouverait modifiée comme suit :

Montant initial du marché :

Montant HT	63 500,00 €
TVA 20 %	12 700,00 €
Montant TTC	76 200,00 €

Moins-value avenant n°1 :

Montant HT	Rideaux - 9 225,00 €
	Hors support + 837,00 €
	Hors étude + 255,00 €

Total	8 133,00 €
TVA 20 %	1 626,60 €
Montant TTC	- 9 759,60 €

Nouveau montant du marché :

Montant HT	55 367,00 €
TVA 20 %	11 073,40 €
Montant TTC	66 440,40 €

Montant déjà perçu par ECBM : 52 593,18€ HT soit 63 111,82€ TTC

Montant déjà perçu hors révision : 57 042,49€ HT soit 68 450,99€ TTC

Montant final à restituer à la commune : **1 675,49€ HT soit 2 010,59€ TTC**

Cette moins-value représente une évolution du marché de -12,80%. Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Il propose à l'assemblée de retenir cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications d'Alain Guérin, à l'unanimité,

DELIBERE

Le Conseil municipal, sur proposition d'Alain Guérin, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'une halle-préau, lot n°2 charpente métallique – charpente bois, lot attribué à l'entreprise ECBM FROMETAL ayant pour objet la suppression de rideaux brise-vents qui s'avèrent inopportuns en l'état.
- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n°113/2023
- **ACCEPTE** la décomposition financière de ce lot présenté ci-dessus
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

○ **Accueil de classes**

L'activité sera reconduite pour l'année 2024 avec les mêmes animateurs qui sont tous désireux d'intervenir la saison prochaine.

Un nouveau programme sera établi avec une organisation légèrement modifiée pour accueillir les classes dans de meilleures conditions et en profitant pleinement de l'ouverture de la maison des patrimoines au printemps.

○ **Court-métrage :**

Le conseil donne un avis favorable de principe à l'utilisation de la maison des patrimoines et du parc attenant pour le tournage d'un court métrage par M. Laurent Tachon aux mois de mai et juin 2024.

▪ **Zone de loisir du Paluet**

○ **Piscine :**

Le bilan de la saison 2023 à la piscine s'avère très positif avec une fréquentation en hausse de 10 à 15% comparée à la saison 2022.

24 classes ont été accueillies contre 16 l'année dernière. Le recrutement d'un personnel suffisant a permis une ouverture 7 jours sur 7 avec une amplitude dans l'année la plus importante des piscines de la région. Les divers stages et animations ont connu un réel succès avec 3 stages « j'apprends à nager », 8 ouvertures en nocturnes, éveil aquatique, prévention des noyades...

Le conseil municipal note avec grande satisfaction que le personnel MNS est prêt à revenir l'année prochaine augurant de belles perspectives.

La piscine en elle-même présente une certaine vétusté qui va entraîner des travaux important, couteux mais indispensables.

○ **Travaux**

La pause des éléments de minigolf est en cours et s'achèvera fin octobre en même temps que l'aménagement des sentiers dans les pentes de la Garenne. Les travaux du parking devraient débuter en novembre.

Un devis est sollicité de plusieurs entreprises pour un aménagement du terrain disponible à la Baise à l'emplacement de la mini-ferme « les crins de Saint Cyr » qui a cessé son activité.

▪ **Centre d'accueil**

○ **Tarifs 2024**

Alain GUERIN rapporte le travail de la commission CATE sur l'évolution des tarifs du Centre d'Accueil de Groupe.

En effet, une augmentation de 3% (arrondi à l'unité supérieur) sur l'ensemble des tarifs des nuitées des Gîtes Saint-Cyr et Grand Roche est nécessaire, afin de suivre en partie l'évolution de +4.5% de l'inflation en 2023, sans augmenter de manière trop importante les tarifs dans le but de rester cohérent avec le niveau de service proposé par le Centre d'Accueil.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission, à l'unanimité,

DELIBERE

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de valider la proposition de la commission et de fixer l'ensemble des tarifs pour les gîtes de groupe sur les bases suivantes :

Tarifs Gîte Saint-Cyr

	Basse et moyenne saison	Haute saison
Weekend 2 nuits	773,00€	X
Weekend 3 nuits	969,00€	X
Semaine 1 nuit	412,00€	X
Semaine 2 nuits	618,00€	X
Semaine 3 nuits	824,00€	X
Semaine 4 nuits	1030,00€	X
Semaine 5 nuits	1236,00€	X
Semaine entière 6 ou 7 nuits	1648,00€	1854,00€

Tarifs Gîte Grand Roche

	Basse et moyenne saison	Haute saison
Weekend 2 nuits	978,00€	X
Weekend 3 nuits	1225,00€	X
Semaine 1 nuit	515,00€	X
Semaine 2 nuits	772,00€	X
Semaine 3 nuits	1030,00€	X
Semaine 4 nuits	1287,00€	X
Semaine 5 nuits	1545,00€	X
Semaine entière 6 ou 7 nuits	1802,00€	2060,00€

- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

Concernant l'évolution du tarif des repas, il est proposé de les faire évoluer sur les mêmes bases que les tarifs pratiqués par « Bourgogne repas », prestataire de la cantine scolaire.

○ **Travaux**

La commission s'est attaché les services de Madame Mesguich, architecte d'intérieur, pour engager une réflexion sur les améliorations pouvant être apportées aux 2 gîtes de groupes.

La commission se félicite du travail réalisé

Aucun chantier d'importance ne peut être engagé avant l'établissement des budgets 2024. Toutefois, certains travaux d'embellissement pourront être réalisés en interne par les employés de commune.

▪ **Création groupe de travail Panneau Pocket**

Ludovic MICHEL informe le conseil que le panneau lumineux a été commandé suite au conseil du 11 septembre 2023. Plusieurs élus se portent volontaires pour former un groupe de travail afin de développer l'application Panneau Pocket, qui permettra aux usagers d'être informés des événements de la commune. Un agent du service administratif, un agent du SAT et la chargée de communication seront associés à ces échanges.

▪ **Commission technique**

▪ **Compte-rendu.**

Patrick CAGNIN présente le compte rendu de la commission Technique.

▪ **Travaux Eglise : devis Vouillon Menuiserie**

Patrick CAGNIN fait part à l'assemblée de la nécessité de changer une fenêtre dans un local au rez-de-chaussée de l'Eglise. Il présente un devis de l'entreprise Vouillon Menuiserie pour un montant de 830.00€ HT. Après avoir échangé, le Conseil souhaite demander une participation de la paroisse au frais et, charge la Commission Technique de prendre contact avec la Paroisse.

▪ **Travaux piscine**

Thierry MICHEL fait part au Conseil Municipal des dernières évolutions concernant la piscine municipale. La situation devient préoccupante car les fuites entraînent une perte de près de 20m³ d'eau par jour. La société SAREPS a réalisé un certain nombre d'opérations et un plan d'action va être lancé pour déceler l'origine des fuites (porosité, goulottes en mauvaises état, problèmes d'étanchéité...).

Il s'agira dans un premier temps de tester l'étanchéité des goulottes et dans un second temps de vider le bassin afin de vérifier l'étanchéité des tuyaux.

Une fois les fuites détectées, il conviendra de réaliser les travaux nécessaires au bon fonctionnement de la piscine.

Après en avoir discuté, le Conseil s'accorde à dire qu'il est nécessaire d'entreprendre les travaux et qu'il serait intéressant d'être accompagné par un bureau d'étude, il charge Thierry MICHEL de contacter les entreprises.

▪ **Suivi des travaux et projets en cours**

▪ **Rénovation Ecole élémentaire- Mairie**

Le maire informe l'assemblée que la commune vient de lancer la Consultation pour le Marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation des bâtiments mairie et école élémentaire. En parallèle, une enquête est menée par la préfecture pour recenser les écoles à rénover prioritairement, ce qui peut être une occasion pour obtenir une aide au financement de ce projet.

Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux

▪ **Groupement de commandes pour la réalisation d'une étude complémentaire au schéma directeur d'eau potable**

Daniel DUMONTET fait part à l'assemblée de la dernière réunion sur l'eau le 31/08/2023 à la Sous-préfecture de Charolles en présence du Sous-préfet.

La commune de Matour dépend, pour plus de la moitié de son approvisionnement, du syndicat du Brionnais. L'alimentation en eau potable est aujourd'hui une problématique majeure, c'est pourquoi il est nécessaire de réaliser une étude complémentaire au schéma directeur d'eau potable.

Le 02 octobre 2023, le comité du Syndicat d'Adduction d'Eau du charollais a délibéré pour acter la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités pour la réalisation de cette étude complémentaire.

Le coût estimatif de l'étude à charge de la commune serait de 1 000.00€

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du 02 octobre 2023 du comité syndical du syndicat d'adduction d'eau du Charollais portant constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude complémentaire au schéma directeur d'eau potable ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes désignant le SAE du Charollais comme coordonnateur ;

Considérant les réunions organisées par M. le Sous-Préfet de Charolles sur la problématique de l'alimentation en eau potable de l'arrondissement de Charolles.

Considérant qu'il a été convenu par les collectivités de réaliser une étude complémentaire au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du SAE du Charollais sur le périmètre élargi des syndicats et des principales villes acheteuses.

Considérant que le SAE du Charollais déposera une demande de subvention au nom du groupement de commandes auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Considérant qu'il convient de mettre alors en place un groupement de commandes selon les dispositions des articles L.2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commande a été établie. Elle prend acte de la création du groupement de commande et désigne le SAE du Charollais comme coordonnateur.

Le Conseil municipal, sur proposition de Daniel DUMONTET, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de MATOUR au groupement de commandes constitué pour la réalisation de l'étude complémentaire au schéma directeur d'alimentation en eau potable.
- **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint à signer la convention constitutive du groupement de commande désignant le SAE du Charollais comme coordonnateur, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics, dans le respect des modalités fixées dans cette convention et des règles de la commande publique en vigueur.
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés publics issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de MATOUR et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

Loi APER

▪ Engagement de la commune pour la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER)

Promulguée en mars 2023, cette loi vise à l'accélération de la production de l'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, hydro-électricité...). Elle s'inscrit dans la continuité de la loi climat et résilience de 2021 en donnant plus de responsabilités aux communes.

En concertation avec les administrés, les communes peuvent désormais définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelables s'implanter.

Le Maire propose aux membres du Conseil d'organiser une réunion publique et d'associer des représentants de la population. Le Conseil municipal valide le principe et décide d'organiser un temps d'échange préalable afin d'organiser cette consultation particulièrement importante pour l'avenir de la commune.

Personnel communal

▪ Recrutement : service technique

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ, par voie de mutation, du responsable des Services Techniques qui a œuvré pour la commune durant plus de 10 ans.

Pour pallier à ce départ, un recrutement sera nécessaire au sein des services techniques.

▪ Questions diverses

Annick GIRAUD informe le Conseil qu'une candidate a effectué une demande de financement de la Formation BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) auprès de la commune en contrepartie de s'engager à travailler pour la commune. Le coût de la formation étant d'environ 850€. Le Conseil est favorable à cette proposition.

▪ Questions et informations diverses

▪ Dispositif d'aide en faveur du Maroc : demande de fonds

Un dispositif d'aide en faveur du Maroc suite au séisme a été mis en place par le centre de crise et de soutien du ministère des Affaires Etrangères (MEAE), de l'Europe. Les collectivités sont donc sollicitées pour apporter une contribution

à l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires. Après en avoir débattu, le Conseil ne donne pas suite à cette proposition.

▪ **Dissolution SPANC du Clunisois**

Alain GUERIN informe le conseil que le SPANC du Clunisois va être dissout le 31/12/2023. Aussi, à compter du 01/01/2024, tous les contrôles d'assainissement non-collectif seront assurés par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier

▪ **Travaux école Maternelle**

Emilie LESCUT interroge la commission Technique sur l'avancement des travaux de l'Ecole Maternelle. Patrick CAGNIN indique à l'assemblée que les travaux suivent leur cours : la pose du carrelage est prévue prochainement ainsi que l'aménagement des extérieurs. La livraison est prévue pour la fin de l'année et la réintégration de l'école aux vacances d'hiver 2024.

▪ **Cour de l'école primaire**

Amély DORIN fait part aux membres du conseil d'un incident dans la cour de l'école primaire. En effet, des enfants se sont blessés avec les anneaux de fer disposés autour des arbres. Le conseil municipal charge la commission technique d'intervenir afin de sécuriser les cerceaux ou de les enlever.

▪ **Projection match de Rugby**

Alain GUERIN fait par à l'assemblée de la demande de la classe en 4, de projeter à la salle du CART le match de Rugby le dimanche 15 octobre à 21h00. Le Conseil Municipal accepte cette demande.

Le maire et les adjoints font part à l'assemblée de différentes informations :

- Désherbage du cimetière le 21/10/2023
- Animations autour de l'alimentation dans les écoles par le TEPos de la Communauté de communes

○ **Dates à retenir**

Conseil Municipal	lundi	13/11	20h30
Maire Adjoint SG	Lundi	30/10	20h30
Commission technique	Mardi	7/11	19h00
Commission CATE	lundi	6/11	20h30
Commission ESL	Lundi	6/11	19h00

Séance levée à 23H20

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 13 novembre à 20h30 salle du Conseil Municipal